



ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

CATALOGUE DES FORMATIONS

Année 2018



©Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Ce catalogue de formation est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

Tous droits réservés

SOMMAIRE

Pages

Brève présentation de l'OHADA	1
Présentation de l'ERSUMA	3
Présentation des formations de 2018	5

Formation du mois de janvier	6
Formations du mois de février	6-7
Formations du mois de mars	7-8
Formation du mois d'avril	8
Formations du mois de mai	9
Formation de juin	10
Formations du mois de juillet	10-11
Formations du mois de septembre	11-12
Formations du mois d'octobre	12-13
Formation du mois de novembre	13
Formation du mois de décembre	14

Tableau synoptique des formations 2018	15-17
Formulaire d'inscription à titre individuel	18
Formulaire d'inscription pour entreprise ou organisation	19
Conditions générales des formations	20-21

BREVE PRESENTATION DE L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensables au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors que d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.

Après vingt-quatre (24) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont déjà entrepris un projet comparable et l'Europe cherche à se rapprocher de cette formule à succès.

L'OHADA comprend cinq (5) Institutions: la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent (SPO), la Cour

Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence est assurée, à la suite de la Guinée, à compter du 1^{er} janvier 2018, par le Gabon.

Le Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Le Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Dorothe Cossi SOSSA, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

La Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) est située à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis

sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA compte aujourd'hui treize (13) juges et est présidée par Madame Flora DALMEIDA MELE, qui est par ailleurs Vice-présidente du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE.

Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art. En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la Commission Nationale OHADA (CNO)

qui existe dans chacun des Etat membre. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- **d'une Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA)** chargée d'élaborer des projets de mise à jour permanente du système comptable, de suivre la mise en application du système comptable dans les Etats membres et susciter la mise en œuvre de l'harmonisation de liasses fiscales dans l'espace en relation avec les administrations compétentes ;
- **d'un Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques** chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :
www.ohada.org

PRESENTATION DE L'ERSUMA

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de onze mille (11.000) personnes formées, d'horizons professionnelles diverses.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du:

- Centre de formation :

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou

d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

- Centre de recherche :

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de références ou de rédaction d'actes.

- Centre de documentation :

Il contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Le Centre de documentation dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA » qui est, pour les éditeurs et auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion des leurs ouvrages et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé. La librairie sera bientôt accessible en ligne. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de documentation spécialisés en droit des affaires.

**- Centre de traduction et d'interpré-
riat en droit :**

Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et documents officiels en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétariat juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit.

***Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :
<http://ersuma.ohada.org>***



PRESENTATION DES FORMATIONS DE 2018

L'ERSUMA programme, pour l'année 2018, dix-sept (17) formations qui vont se tenir dans différents pays, tenant compte de la répartition géographique des Etats Parties et de la promotion du droit OHADA hors de son espace.

Dans ce catalogue, les formations proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (www.ohada.org).

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations à réaliser en exécution de contrats de partenariat de formation signés par l'ERSUMA avec les ordres professionnels et autres structures publiques ou privées de formation.

Les entreprises ou organismes ayant identifié un besoin de formation peuvent également faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle et la tenue des sessions de formation souhaitées.

FORMATION 1**« Pratique de la médiation dans l'espace OHADA »**

Date	22 au 26 janvier 2018
Durée	05 jours
Lieu	Porto-Novo (Bénin) au siège de l'ERSUMA
Public cible	Médiateurs, arbitres, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, experts-comptables, managers, opérateurs économiques, universitaires, et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	30
Formateurs	<ul style="list-style-type: none">- Maître Olivier CUPERLIER, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre. Médiateur - Maître Elvire VIGNON, Avocate honoraire au Bénin. Arbitre. Médiatrice - Madame Bintou BOLI DJIBO, Juriste d'Affaires. Arbitre. Médiatrice. Secrétaire Permanente du Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)

FORMATION 2**« Appliquer le nouvel Acte Uniforme relatif au Droit comptable et à l'information financière : exigences, techniques et méthodes »**

Date	05 au 07 février 2018
Durée	03 jours
Lieu	Bamako (Mali)
Public cible	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.
Frais de formation	450.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Oumar SAMBE, Expert-Comptable Diplômé. Directeur Général du Cabinet Fiduciaire d'Expertise Comptable et d'Audit (FIDECA). Corédacteur de l'AUDCIF de l'OHADA - Monsieur Joël Omer Arnold MABUDU, Expert-Comptable Diplômé. Directeur Général du Cabinet d'Expertise comptable GLOBAL EXPERT. Corédacteur de l'AUDCIF de l'OHADA

FORMATION 3**« Gouvernance des entreprises : missions et synergie d'actions des administrateurs et dirigeants sociaux »**

Date	19 au 23 février 2018
Durée	05 jours
Lieu	Ouagadougou (Burkina Faso)
Public cible	Cadres, dirigeants et fonctionnaires du secteur public, privé ou associatif ; Cadres expérimentés désireux d'aborder une nouvelle étape dans leur carrière, avec une trajectoire différente ou entrepreneuriale ; Managers seniors dans une structure de conseil ou d'audit, cadres confirmés de la fonction publique souhaitant renforcer leur capacité à diriger ; membre de comité de direction, administrateurs en charge d'analyser, réaliser, développer, déployer la stratégie au sein de leur organisation et/ou d'apporter un éclairage nouveau et innovant sur le projet entrepreneurial ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise ; magistrats, avocats ; notaires ; huissiers de justice ; experts comptables et comptables agréés et toute personne intéressée.
Frais de formation	550.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<p>- Professeur Abdoulaye SAKHO, Agrégé des Facultés de Droit. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)</p> <p>- Docteur Bakari TRAORE, Secrétaire général du Centre africain d'expertise en gouvernance des organisations (CAGO). Membre de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Avocat d'affaires</p>

FORMATION 4**« Pouvoirs publics et entreprises à l'école du droit des Sociétés Coopératives »**

Date	12 au 14 Mars 2018
Durée	03 jours
Lieu	Douala (Cameroun)
Public cible	Agents de ministères ; des collectivités locales et des structures d'encadrement, agents des coopératives ; structures syndicales ; magistrats, experts-comptables et comptables agréés ; notaires ; avocats ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise, commissaires-priseurs ; universitaires et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	300.000 FCFA
Nombre de places disponibles	50
Formateurs	<p>- Madame Rachel Claire OKANI, Docteur en Droit Privé. Vice-Recteur de l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC)</p> <p>- Docteur Gabriel GBEDJISSOKPA, Directeur des Programmes et Projets de la Conférence Panafricaine Coopérative à Yaoundé</p>

FORMATION 5**« Maîtriser le nouveau cadre de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »**

Date	26 au 29 mars 2018
Durée	04 jours
Lieu	Malabo (Guinée Equatoriale)
Public cible	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	- Maître Narcisse AKA , Avocat. Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA - Madame Bintou BOLI DJIBO , Juriste d'Affaires. Arbitre. Médiatrice. Secrétaire Permanente du Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)

FORMATION 6**« Formation des formateurs « Méthodes Andragogiques »**

Date	23 au 27 Avril 2018
Durée	05 jours
Lieu	Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin)
Public cible	Les formateurs de l'ERSUMA
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	Places disponibles
Formateurs	- Professeur Abdoullah CISSE , Agrégé des Facultés de Droit. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Professeur Titulaire. Avocat au Barreau du Sénégal - Monsieur Mathias ODJOUSSOU , Maître de Conférence à l'Université de Rennes 2. Enseignant à Institut National de la Jeunesse de l'Education Physique et du Sport (INJEPS) de l'Université d'Abomey-Calavi. Directeur de la Passerelle Nord-Sud

FORMATION 7**« Sécurisation des créances et efficacité du recouvrement dans l'espace OHADA »**

Date	07 au 09 Mai 2018
Durée	03 jours
Lieu	Siège de la CCJA à Abidjan (Côte d'Ivoire)
Public cible	Juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements, juristes d'assurances, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, opérateurs économiques, magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice ; notaires ; mandataires judiciaires, managers, commissaires-priseurs, toute autre personne intéressée.
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<ul style="list-style-type: none">- Professeur Robert NEMEDEU, Agrégé des Facultés de Droit. Université de Yaoundé 2 SOA.- Monsieur Mounetaga DIOUF, Magistrat Hors Hiérarchie. Docteur en Droit Privé. Secrétaire Exécutif de la CNO du Sénégal- Monsieur François KOMOIN, Magistrat Hors Hiérarchie. Docteur en Droit Privé. Président du Tribunal du Commerce d'Abidjan

FORMATION 8**« Pratique de la médiation dans l'espace OHADA »**

Date	14 au 18 mai 2018
Durée	05 jours
Lieu	Siège de la CCJA à Abidjan (Côte d'Ivoire)
Public cible	Médiateurs, arbitres, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, experts-comptables, managers, opérateurs économiques, universitaires, et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	400.000 FCFA
Nombre de places disponibles	30
Formateurs	<ul style="list-style-type: none">- Maître Elvire VIGNON, Avocate honoraire au Bénin. Arbitre. Médiatrice- Maître Olivier CUPERLIER, Avocat au Barreau de Paris. Arbitre. Médiateur- Maître Marie-Pascal KOUASSI ADEH, Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire. Médiatrice

FORMATION 9**« Les partenariats public-privé : comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques en Afrique »**

Date	18 au 22 juin 2018
Durée	05 jours
Lieu	Cotonou (Bénin)
Public cible	Acteurs de l'administration publique ; du secteur privé ; des organisations professionnelles ; des partenaires au développement; des investisseurs ; les banques d'affaires, fonds d'investissement, organismes boursiers, Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir dans des projets publics africains.
Frais de formation	500.000 FCFA
Nombre de places disponibles	30
Formateurs	<ul style="list-style-type: none">- Maître Issakha NDIAYE, Avocat au Barreau de Paris. Docteur en Droit Privé. Expert en Droit des PPP et des marchés publics - Monsieur Valentin YAO, Expert International en Marchés Publics, Partenariats Public - Privé (PPP) et Finance. Directeur Général du Centre International de Management et d'Expertise Financière (CIMEF)

FORMATION 10**« Maîtriser le nouveau cadre de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »**

Date	10 au 13 juillet 2018
Durée	04 jours
Lieu	Dakar (Sénégal)
Public cible	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Ibrahima Khalil DIALLO, Maître de Conférences. Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Arbitre au Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Dakar (CAMC) - Maître Narcisse AKA, Avocat. Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA - Madame Bintou BOLI DJIBO, Juriste d'Affaires. Arbitre. Médiatrice. Secrétaire Permanente du Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)

« Les nouveaux Actes Uniformes portant droit de l'Arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »

Date	23 au 27 Juillet 2018
Durée	05 jours
Lieu	Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin)
Public cible	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, opérateurs économiques, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	Places disponibles
Formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Gaston Kenfack DOUAJNI, Magistrat Hors Hiérarchie. Docteur en Droit Privé. Président de la CNO du Cameroun. Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA). Arbitre - Maître Elvire VIGNON, Avocate honoraire au Bénin. Arbitre. Médiatrice - Maître Narcisse AKA, Avocat. Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA

« Prévention et traitement des difficultés des entreprises : moyens et méthodes »

Date	03 au 07 Septembre 2018
Durée	05 jours
Lieu	Libreville (Gabon)
Public cible	Magistrats, avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, experts-comptables, greffiers, huissiers de justice, mandataires judiciaires, commissaires-priseurs, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, auditeurs de justice, universitaires, opérateurs économiques, agents des ministères des finances (Impôts, Trésor, Douanes) et autres corps de contrôle de l'Etat (Inspecteurs d'Etats et des Ministères).
Frais de formation	400.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Agrégé des Facultés de Droit. Directeur Général de l'ERSUMA - Professeur Jean Claude JAMES, Agrégé des Facultés de Droit. Doyen de la Faculté de Droit et de Science Economique de l'Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) - Professeure Yvette KALIEU ELONGO, Agrégée des Facultés de Droit. Vice-Doyen chargé de la scolarité et du suivi des étudiants de l'Université de Dschang. Coordinatrice du Groupe d'Études et de Recherches en Droit, Institutions et intégration communautaire. (Cameroun)

« Les nouveaux états financiers du SYSCOHADA révisé : élaboration et guide méthodologique »

Date	17 au 19 septembre 2018
Durée	03 jours
Lieu	Siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin)
Public cible	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.
Frais de formation	400.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<p>- Monsieur Oumar SAMBE, Expert-Comptable Diplômé. Directeur Général du Cabinet Fiduciaire d'Expertise Comptable et d'Audit (FIDECA). Corédacteur de l'AUDCIF de l'OHADA</p> <p>- Monsieur Joël Omer Arnold MABUDU, Expert-Comptable Diplômé. Directeur Général du Cabinet d'Expertise comptable GLOBAL EXPERT. Corédacteur de l'AUDCIF de l'OHADA.</p>

« Le transport routier dans l'espace OHADA : comment mettre à profit l'Acte uniforme relatif au transport de marchandises par route »

Date	08 au 10 octobre 2018
Durée	03 jours
Lieu	Casablanca (Maroc)
Public cible	Dirigeants et cadres, juristes d'entreprises exerçant dans le domaine du transport des marchandises, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, mandataires judiciaires, toute personne intéressée
Frais de formation	450.000 FCFA
Nombre de places disponibles	25
Formateurs	<p>- Professeur Victor-Emmanuel BOKALLI, Agrégé des Facultés de Droit. Professeur Titulaire. Secrétaire Général de l'Université de Ngaoundéré</p> <p>- Monsieur Ibrahima Khalil DIALLO, Maître de Conférences. Université Cheikh Anta Diop de Dakar.</p>

FORMATION 15**« Maîtriser le nouveau cadre de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »**

Date	22 au 25 octobre 2018
Durée	04 jours
Lieu	Pointe Noire (Congo)
Public cible	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	350.000 FCFA
Nombre de places disponibles	30
Formateurs	<p>- Professeur Noël GBAGUIDI, Agrégé des Facultés de Droit. Professeur Titulaire. Titulaire de la Chaire Unesco des Droits de de la Personne humaine et de la Démocratie à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin.</p> <p>- Maître Narcisse AKA, Avocat. Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA</p> <p>- Madame Myriam BACQUE, Présidente de AROME Médiation. Consultante internationale en Médiation. Associée Gérante de la MAISON DE LA COMMUNICATION.</p>

FORMATION 16**« Les nouveaux états financiers du SYSCOHADA révisé : élaboration et guide méthodologique »**

Date	12 au 14 Novembre 2018
Durée	03 jours
Lieu	Paris (France)
Public cible	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.
Frais de formation	600.000 FCFA
Nombre de places disponibles	40
Formateurs	<p>- Monsieur Oumar SAMBE, Expert-Comptable Diplômé. Directeur Général du Cabinet Fiduciaire d'Expertise Comptable et d'Audit (FIDECA). Corédacteur de l'AUDCIF de l'OHADA</p> <p>- Monsieur Joël Omer Arnold MABUDU, Expert-Comptable Diplômé. Directeur Général du Cabinet d'Expertise comptable GLOBAL EXPERT. Corédacteur de l'AUDCIF de l'OHADA.</p>

« Exercer le métier de mandataire judiciaire des procédures collectives d'apurement du passif »**Date** 10 au 14 décembre 2018**Durée** 05 jours**Lieu** Lomé (Togo)**Public cible** Mandataires judiciaires, magistrats, avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, experts-comptables, greffiers, huissiers de justice, mandataires judiciaires, commissaires-priseurs, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, auditeurs de justice, universitaires, opérateurs économiques, toute personne intéressée.**Frais de formation** 450.000 FCFA**Nombre de places disponibles** 40**Formateurs**

- **Monsieur Abdoulaye DRAME**, Expert-Comptable Diplômé. Commissaire aux Comptes. Syndic des procédures collectives
- **Monsieur Alix Romain MOUKIAMA**, Magistrat. Docteur en Droit Privé. Procureur de la République près le Tribunal de Commerce de Brazzaville.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FORMATIONS DE L'ANNEE 2018

THEME	DATE	LIEU	PUBLIC CIBLE	FRAIS DE FORMATION
01 « Pratique de la médiation dans l'espace OHADA »	22 au 26 janvier 2018	ERSUMA Porto-Novo (Bénin)	Magistrats, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.	350.000 FCFA
02 « Appliquer le nouvel Acte Uniforme relatif au Droit comptable et à l'information financière : exigences, techniques et méthodes »	05 au 07 février 2018	Bamako (Mali)	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, cadres et agents des collectivités publiques, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.	450.000 FCFA
03 « Gouvernance des entreprises : missions et synergie d'actions des administrateurs et dirigeants sociaux »	19 au 23 février 2018	Ouaga- dougou (Burkina Faso)	Cadres, dirigeants et fonctionnaires du secteur public, privé ou associatif ; Cadres expérimentés désireux d'aborder une nouvelle étape dans leur carrière, avec une trajectoire différente ou entrepreneuriale ; Managers seniors dans une structure de conseil ou d'audit, cadres confirmés de la fonction publique souhaitant renforcer leur capacité à diriger ; membre de comité de direction, administrateurs en charge d'analyser, réaliser, développer, déployer la stratégie au sein de leur organisation et/ou d'apporter un éclairage nouveau et innovant sur le projet entrepreneurial ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise ; magistrats, avocats ; notaires ; huissiers de justice ; experts comptables et comptables agréés et toute personne intéressée.	550.000 FCFA
04 « Pouvoirs publics et entreprises à l'école du droit des Sociétés Coopératives »	12 au 14 mars 2018	Douala (Came- roun)	Agents de ministères ; des collectivités locales et des structures d'encadrement, agents des coopératives ; structures syndicales ; magistrats, experts-comptables et comptables agréés ; notaires ; avocats ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise, commissaires priseurs ; universitaires et toute autre personne intéressée.	300.000 FCFA
05 « Maîtriser le nouveau cadre de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »	26 au 29 mars 2018	Malabo (Guinée Equa- toriale)	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.	350.000 FCFA

06	« Méthodes andragogiques »	23 au 27 avril 2018	Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin)	Les formateurs de l'ERSUMA et toute personne intéressée	350.000 FCFA
07	« Sécurisation des créances et efficacité du recouvrement dans l'espace OHADA »	07 au 09 mai 2018	Siège de la CCJA à Abidjan (Côte d'Ivoire)	Juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice ; notaires ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise ; managers ; commissaires priseurs ; toute autre personne intéressée.	350.000 FCFA
08	« Pratique de la médiation dans l'espace OHADA »	14 au 18 mai 2018	Siège de la CCJA Abidjan (Côte d'Ivoire)	Magistrats, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.	400.000 FCFA
09	« Les partenariats public-privé : comment optimiser le financement privé des infrastructures publiques en Afrique »	18 au 22 juin 2018	Cotonou (Bénin)	Acteurs de l'administration publique ; du secteur privé ; des organisations professionnelles ; des partenaires au développement ; des investisseurs ; les banques d'affaires, fonds d'investissement, organismes boursiers, Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir dans des projets publics africains.	500.000 FCFA
10	« Gouvernance des entreprises : missions et synergie d'actions des administrateurs et dirigeants sociaux »	10 au 13 juillet 2018	Dakar (Sénégal)	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.	350.000 FCFA
11	« Les nouveaux Actes Uniformes portant droit de l'Arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »	23 au 27 juillet 2018	Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin)	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, opérateurs économiques, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.	350.000 FCFA
12	« Prévention et traitement des difficultés des entreprises : moyens et méthodes »	03 au 07 septembre 2018	Libreville (Gabon)	Magistrats, avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, experts-comptables, greffiers, huissiers de justice, mandataires judiciaires, commissaires-priseurs, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, auditeurs de justice, universitaires, opérateurs économiques, agents des ministères des finances (Impôts, Trésor, Douanes) et autres corps de contrôle de l'Etat (Inspecteurs d'Etats et des Ministères).	400.000 FCFA

13	« Les nouveaux états financiers du SYSCOHADA révisé : élaboration et guide méthodologique »	17 au 19 septembre 2018	Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin)	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, cadres et agents des collectivités publiques, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.	400.000 FCFA
14	« Le transport routier dans l'espace OHADA : comment mettre à profit l'Acte uniforme relatif au transport de marchandises par route »	08 au 10 octobre 2018	Casablanca (Maroc)	Dirigeants et cadres, juristes d'entreprises exerçant dans le domaine du transport des marchandises, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, mandataires judiciaires, toute personne intéressée	450.000 FCFA
15	« Maîtriser le nouveau cadre de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA »	22 au 25 octobre 2018	Pointe Noire (Congo)	Magistrats, arbitres, médiateurs, gestionnaires de centres d'arbitrage et de médiation, experts-comptables, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne intéressée.	350.000 FCFA
16	« Les nouveaux états financiers du SYSCOHADA révisé : élaboration et guide méthodologique »	12 au 14 novembre 2018	Paris (France)	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, cadres et agents des collectivités publiques, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.	600.000 FCFA
17	« Exercer le métier de mandataire judiciaire des procédures collectives »	10 au 14 décembre 2018	Lomé (Togo)	Mandataires judiciaires, magistrats, avocats, notaires, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, experts-comptables, greffiers, huissiers de justice, mandataires judiciaires, commissaires-priseurs, juristes de banque, juristes d'assurances, juristes d'entreprises, auditeurs de justice, universitaires, opérateurs économiques, toute personne intéressée.	450.000 FCFA

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL

NOM ET PRENOMS :
PROFESSION :
PAYS : LANGUE DE TRAVAIL :
THEME DE LA FORMATION :
.....
DATE DE LA FORMATION :
ADRESSE COMPLETE :
.....
TEL : E-MAIL :

NB:

- **Pour toute participation à la formation, le formulaire d'inscription dûment rempli doit nous parvenir deux (02) semaines avant la date de tenue de celle-ci ;**
 - Le présent formulaire est disponible en version électronique sur le portail web de l'OHADA à l'adresse <http://www.ohada.org/index.php/fr/entrer-en-relation-avec-l-ohada/inscription-formation-ersuma>
 - Les frais de formation doivent être réglés au plus tard une (01) semaine avant la date de début de la formation par :
 - Chèque certifié ou de banque à l'ordre de : **ERSUMA**
 - Dépôt ou virement bancaire : NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**
INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
NUMERO DE COMPTE : **181122510101**
IBAN : **BJ062 03027 181122510101 26**
SWIFT : **ECOCBJBJ**
 - Transfert Western Union/ MoneyGram /Rapid Transfert Ecobank:
- Contacter: **Mme GAFFAN Rosaline Amélevi**, Tél: **+22997123363**, e-mail: gaffan.ersuma@ohada.org

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

.....
.....
.....
.....

Fait à , le

Signature et cachet

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR ENTREPRISE OU ORGANISATION

DENOMINATION SOCIALE :
 DOMAINE D'ACTIVITE : LANGUE DE TRAVAIL :
 PERSONNE RESPONSABLE :
 THEME DE LA FORMATION :

 DATE DE LA FORMATION :
 ADRESSE COMPLETE :

 TEL : E-MAIL :

N°	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	PAYS
1			
2			
3			
4			
5			

NB:

- Pour toute participation à la formation, le formulaire d'inscription dûment rempli doit nous parvenir deux (02) semaines avant la date de tenue de celle-ci ;
 - Le présent formulaire est disponible en version électronique sur le portail web de l'OHADA à l'adresse <http://www.ohada.org/index.php/fr/entrer-en-relation-avec-l-ohada/inscription-formation-ersuma>
 - Les frais de formation doivent être réglés au plus tard deux (02) semaines avant la date de début de la formation par :
 - Chèque certifié ou de banque à l'ordre de : **ERSUMA**
 - Dépôt ou virement bancaire : NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**
 INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
 NUMERO DE COMPTE : **181122510101**
 IBAN : **BJ062 03027 181122510101 26**
 SWIFT : **ECOCBJBJ**
 - Transfert Western Union/ MoneyGram /Rapid Transfert Ecobank :
- Contacteur **Mme GAFFAN Rosaline Amélévi**, Tél: +22997123363, e-mail: gaffan.ersuma@ohada.org

OBSERVATIONS PARTICULIERES :

.....

Fait à, le

Signature et cachet

CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS

Inscriptions

1. L'inscription aux formations de l'ERSUMA s'effectue par la transmission d'un formulaire d'inscription dûment rempli et le versement des frais de formation correspondants.

2. Le formulaire d'inscription peut être rempli à titre individuel ou sous le couvert d'une entreprise ou d'une organisation. Il est déposé au siège de l'ERSUMA ou transmis par voie électronique à l'adresse suivante : ***ersuma@ohada.org***.

3. La transmission du seul formulaire d'inscription dûment rempli vaut inscription provisoire. Elle est caduque si les frais de formation ne sont pas intégralement versés.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une Formation à crédit. Les frais de formation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la formation ou, au plus tard, deux (02) semaines avant la date de démarrage de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de 10% à tout groupe d'au moins trois (03) inscriptions.

Les étudiants et doctorants disposent d'un régime spécial sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA.

5. Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

6. En prévision d'une inscription à une formation et sur demande expresse de la personne intéressée, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La facture établie est remise à l'auditeur concerné au plus tard le jour de la clôture de la Formation. Elle peut

également, sur la demande expresse du signataire du formulaire d'inscription, être transmise préalablement à la formation.

7. Le règlement des factures s'effectue par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter, est transmise sans délai à l'ERSUMA.

8. La session de formation est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'ERSUMA envoie, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de déroulement à la formation (lieu, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de formation).

10. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne signataire du formulaire d'inscription pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard quinze (15) jours avant la date de démarrage de la session de formation ouvre droit au remboursement des frais de formation moyennant une retenue de 25% des frais de formation. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant des frais de formation dus ou perçus par l'ERSUMA.

Le seul défaut de participation effective, totale ou partielle, à la session de formation ne vaut pas annulation d'inscription et n'ouvre droit à aucun remboursement.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de

démarrage de la session de formation.

Droits des auditeurs

11. Tout auditeur à une session de formation organisée par l'ERSUMA a droit à:

- une attestation de formation pour les sessions d'une durée de moins de cinq (05) jours ;
- un certificat de formation pour les sessions d'une durée d'au moins cinq (05) jours ;
- un kit pédagogique comprenant le programme, les supports de formation et le rapport général de la session de formation.

Responsabilité

12. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

13. Le contenu de la formation est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les formateurs. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du

programme de formation sera communiqué aux auditeurs au début de la session de formation.

14. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une session de formation dont il a pris connaissance des thème, lieu, durée ainsi que de la qualité des formateurs.

15. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de formation.

Partenariat et formation sur demande

16. Toute demande de partenariat pour l'organisation de formations est acceptée suivant des conditions négociées.

17. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.



ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:

